

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 4 juillet 2019

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, Mme Laroche, M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Hervé, Mme Valleton, Mme Maroun, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Taïbi, M. Grandin, Mme Coppi, M. Monany, M. Chevreau, Mme Lagarde



Délibération n° 13-05 du 4 juillet 2019

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2019 AUX ASSOCIATIONS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES SE DÉROULANT EN SEINE-SAINT-DENIS – CONVENTIONS – RAPPORT N°2.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la délibération du conseil départemental n°2016-V-21 du 26 mai 2016 fixant les critères d'attribution de subventions pour l'organisation de manifestations sportives se déroulant dans le département,

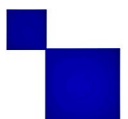
Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE aux associations suivantes les subventions de fonctionnement pour l'organisation de manifestations sportives se déroulant en Seine-Saint-Denis :

Catégorie 1

| | |
|---|--------------|
| District de la Seine-St-Denis de football "Viens faire ta Coupe du Monde" (projet d'accompagnement de la Coupe du Monde féminine) du 23 au 26 avril 2019 | 8 000 euros |
| Comité départemental de randonnée pédestre 93 24 Km pour 2024 le 6 octobre 2019 à travers le département | 20 000 euros |
| Comité départemental de volley-ball The Volley-ball féminin expérience (projet d'accompagnement de l'Euro Volley masculin) du 13 au 15 septembre 2019 | 18 000 euros |



Comité départemental olympique et sportif de Seine-St-Denis
5^e édition de la Journée Olympique 5e
le 21 juin 2019 à Marville à La Courneuve 20 000 euros

Catégorie 2

Comité départemental de sport adapté
Championnat de France d'athlétisme adapté
le 21 et 22 juin 2019 à Montreuil 6 000 euros

Catégorie 3

Étoile football club de Bobigny
Tournoi Européen de football féminin
le 21 avril 2019 à Bobigny 6 000 euros

Shoot'Sport Grappling
Mini-Olympiade de Bobigny
le 27 avril 2019 à Bobigny 1 000 euros

Judo club Drancéen
5^e Tournoi Féminin et 16^e Tournoi des Petits Champions
les 15 et 16 juin 2019 à Drancy 2 000 euros

Montfermeil tennis 93
19^e Tournoi Handisport de tennis
du 18 au 20 octobre 2019 à Montfermeil 8 000 euros

Noisy-le-Sec athlétisme
16^e Foulées Noiséennes
16 juin 2019 à Noisy-le-Sec 7 000 euros

Saint-Denis Union Sports
Courses dans la cité
le 5 mai 2019 à Saint-Denis 2 500 euros

Saint-Ouen Handi Basket-ball
Play off Saint-Ouen Handi-Basket Fauteuil
les 27 et 28 avril 2019 à Saint-Ouen 2 000 euros

Tremblay athlétique club
Courses des 800 m, 5 km, 10 km et relais de la Ville
le 7 avril 2019 à Tremblay-en-France 3 000 euros

Comité départemental de la fédération sportive et gymnique du travail 93
Nage ton canal
le 18 mai 2019 à Pantin 5 000 euros

Club sportif de Noisy-le-Grand
Tournoi National
les 4 et 5 mai 2019 à Noisy-le-Grand 3 000 euros

- APPROUVE les conventions, dont projets ci-annexés, à conclure avec les associations suivantes :

- District de la Seine-Saint-Denis de football,
- Comité départemental de randonnée pédestre 93,
- Comité départemental de volley-ball,
- Comité départemental Olympique et Sportif de la Seine-Saint-Denis,
- Saint-Denis Union Sport,
- Comité départemental de la fédération sportive et gymnique du travail de la Seine-Saint-Denis (FSGT 93) ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer lesdites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental,
et par délégation,

| | | | |
|--------------------------------------|------------------------|--|---|
| Adopté à l'unanimité : ✓ | Adopté à la majorité : | Voix contre : 0 | Abstentions : 0 |
| Date d'affichage du présent acte, le | | Date de notification du présent acte, le | Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le |

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.